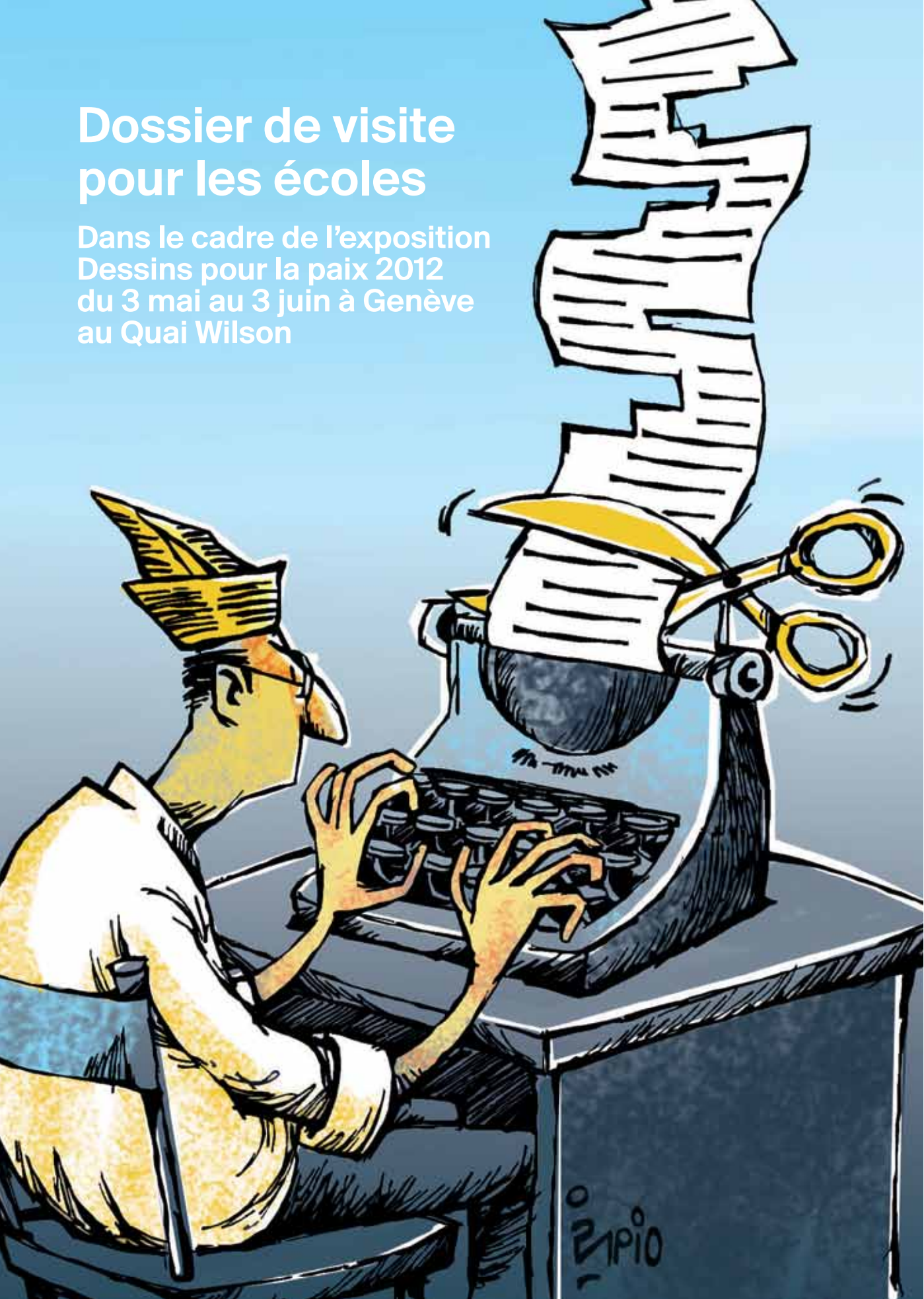
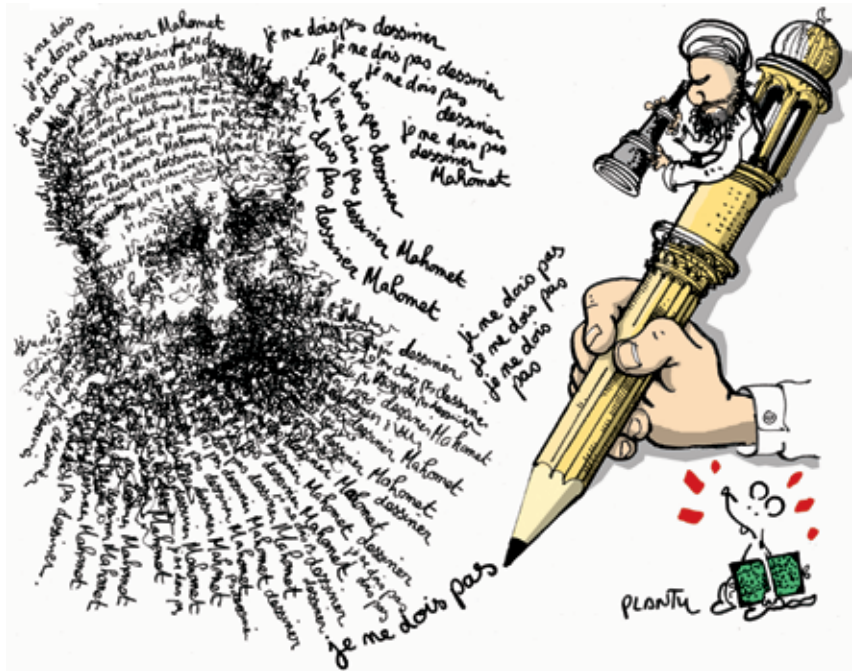


Dossier de visite pour les écoles

Dans le cadre de l'exposition
Dessins pour la paix 2012
du 3 mai au 3 juin à Genève
au Quai Wilson



A l'occasion de la Journée internationale de la liberté de la presse, la Fondation **Cartooning for Peace** et la Ville de Genève remettent pour la première fois le 3 mai 2012 le Prix International du dessinateur de presse, engagé en faveur des valeurs de paix et de la liberté d'expression. Avec ce Prix, la Fondation et la Ville de Genève souhaitent mettre en valeur le talent et la détermination de dessinateurs courageux qui travaillent dans des contextes difficiles. Ensemble, ils poursuivent le double objectif de promouvoir de nouveaux talents sur le plan international et d'encourager la diversité du dessin et de la caricature de presse dans le monde au service de la paix, de la tolérance et de la liberté d'expression. Vous pourrez voir les dessins des lauréats du prix dans une partie de l'exposition, trois autres parties étant consacrées à la liberté d'expression, aux printemps arabes, ainsi qu'à la situation des femmes aujourd'hui.



Dessinateur de presse et liberté d'expression

Le dessinateur de presse doit ruser pour faire passer son message tout en résistant à la censure officielle, aux pressions économiques, et parfois même à l'autocensure. La censure, qui existe depuis l'Antiquité, se définit par le pouvoir de contrôle, de surveillance et de sanction exercé par une autorité (étatique, religieuse...) sur les moyens publics d'expression, comme les médias et les œuvres artistiques. Par extension, elle désigne les différentes formes de pression, financières, morales ou physiques.

Dans les pays démocratiques où il n'y a théoriquement pas de censure, les dessinateurs de presse peuvent être tentés de s'autocensurer pour éviter une polémique, un licenciement ou un procès. Le 19 janvier 2005, le dessinateur autrichien Gerhard Haderer a, par exemple, été condamné à six mois de prison par contumace¹ par un tribunal grec pour avoir représenté Jésus en hippie, fumeur de cannabis.

Dans des pays peu respectueux de la liberté d'expression, les dessinateurs sont généralement sanctionnés quand ils violent des tabous ou des interdits. Au Maroc ou en Jordanie, il n'est par exemple pas permis de dessiner ou d'évoquer le roi et son entourage. De même que représenter la figure de Mahomet est interdit dans les pays musulmans. En septembre 2005, douze caricatures du prophète de l'Islam ont été publiées dans le quotidien danois *Jyllands-Posten*. Cinq mois plus tard, leurs auteurs étaient condamnés à mort par la fatwa d'un tribunal islamiste. L'un d'eux, Kurt Westergaard, a été victime d'une deuxième tentative d'assassinat le 2 janvier 2010.

En 2005, une réflexion sur la liberté et la responsabilité des dessinateurs de presse s'est alors engagée, à l'initiative de Kofi Annan, alors Secrétaire général de l'ONU, et de Plantu. Elle est à l'origine de *Cartooning for Peace*, qui réunit une centaine de dessinateurs de presse du monde entier et dont l'une des missions est de défendre et soutenir la liberté d'opinion des dessinateurs, qu'ils soient bouddhistes, chrétiens, juifs, musulmans, agnostiques ou athées.



1-Contumace: refus que fait un prévenu de comparaître devant le tribunal où il est appelé.

Textes juridiques protégeant la liberté d'expression

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Articles 10 et 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, texte fondamental de la Révolution française (26 août 1789)

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (10 décembre 1948)

1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les États de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations.

2. L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanc-

tions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire.

Article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (4 novembre 1950)



Quelques citations à analyser

Il n'est point de bonheur sans liberté, ni de liberté sans courage.

Periclès, homme politique grec (429–495 av J.C.)

Plus on prendra de soin pour ravir aux hommes la liberté de la parole, plus obstinément ils résisteront.

Baruch Spinoza, Philosophe hollandais (1632–1677)
Source: Traité théologico-politique

Soutenons la liberté de la presse, c'est la base de toutes les autres libertés, c'est par là qu'on s'éclaire mutuellement. Chaque citoyen peut parler par écrit à la nation, et chaque lecteur examine à loisir, et sans passion, ce que ce compatriote lui dit par la voie de la presse. Nos cercles peuvent quelquefois être tumultueux : ce n'est que dans le recueillement du cabinet qu'on peut bien juger. C'est par là que la nation anglaise est devenue une nation véritablement libre. Elle ne le serait pas si elle n'était pas éclairée; et elle ne serait point éclairée, si chaque citoyen n'avait pas chez elle le droit d'imprimer ce qu'il veut.

Voltaire Écrivain et philosophe français (1694–1778)
Source: Questions sur les miracles

Mais ce qu'il y a de particulièrement néfaste à imposer silence à l'expression d'une opinion, c'est que cela revient à voler l'humanité : tant la postérité que la génération présente, les détracteurs de cette opinion davantage encore que ses détenteurs. Si l'opinion est juste, on les prive de l'occasion d'échanger

l'erreur pour la vérité; si elle est fausse, ils perdent un bénéfice presque aussi considérable: une perception plus claire et une impression plus vive de la vérité que produit sa confrontation avec l'erreur.

John Stuart Mill, philosophe et économiste britannique (1806–1873)
Source: De la liberté



Parler de liberté n'a de sens qu'à condition que ce soit la liberté de dire aux gens ce qu'ils n'ont pas envie d'entendre.

George Orwell, Écrivain britannique (1903–1950)
Source: Discours, entretiens et autres sources

La liberté de la presse, c'est le droit de dire ce que ne pense pas le propriétaire du journal à condition que ça ne gêne pas les annonceurs.

Hannen Swafer, journaliste britannique (1879–1962)

Si on veut connaître le baromètre de la liberté d'expression d'un pays, il ne faut pas aller voir le Premier Ministre, mais le dessinateur de presse.

Plantu, dessinateur français (1951)

Dessin de presse : techniques et procédés



Le **dessin de presse** consiste à illustrer l'actualité au travers de dessins satiriques. Se distinguant progressivement d'un simple rôle figuratif, il est devenu un moyen de donner une opinion critique, de contester, et de lancer des débats. Avant l'arrivée de la photographie, le dessin était avec la gravure le moyen de représentation le plus communément utilisé. Le développement de la photographie et de la télévision ont réduit sa place, mais Internet donne aujourd'hui aux dessinateurs de nouveaux moyens de faire connaître leur travail.

→ Paradoxe

Le dessinateur présente une situation qui va à l'encontre de la manière de penser habituelle. L'auteur cherche à faire réagir en heurtant la raison ou la logique. L'auteur peut aussi utiliser un syllogisme¹ détourné (ou paralogisme).



Caricature

Dessin (ou peinture) qui révèle ou accentue certains aspects, déplaisants ou ridicules. La caricature se fonde sur l'exagération, d'un trait ou de la situation, pour faire rire, pour se moquer. Elle doit cependant permettre une identification immédiate du personnage (comme un portrait) pour fonctionner et suppose que le destinataire comprenne le message.

Répétition

Ce procédé est associé à une rupture finale qui marque une chute. Ainsi, après avoir martelé des convictions, un personnage peut se contredire totalement en dernier ressort, provoquant de ce fait un regard critique du lecteur sur ses convictions réelles.

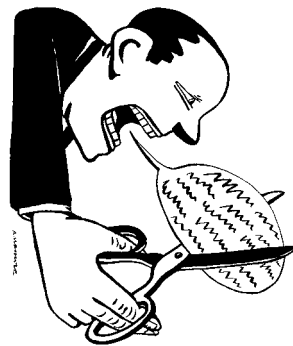
→ Allégorie

Personnification d'une idée abstraite. Représentation d'une entité abstraite par un être animé (un personnage) auquel sont associés des attributs symboliques. Exemple : une femme avec une faux est une allégorie de la Mort. Ici, la censure est doublement suggérée par les ciseaux en action sur le phylactère².

Stéréotype

Un stéréotype est une vision communément partagée, parfois un cliché, sans grande finesse ni justesse. C'est une opinion toute faite, réduisant les singularités. Il peut être un instrument de cohésion du groupe mais il peut aussi prendre une dimension idéologique. Le dessin de presse utilise le stéréotype pour représenter et ainsi identifier un groupe social ou culturel par un personnage unique.

Exemple : Plantu dessine régulièrement des hommes en costume, ventrus, fumant le cigare, pour représenter les patrons en général.



Provocation

Destiné à faire réagir le lecteur, ce procédé est parfois très sévèrement puni par les autorités. La provocation comporte une part de transgression : vulgarité, désacralisation, etc. C'est un jeu qui peut aller loin. Les limites acceptables et acceptées de la provocation varient selon les publics, les régimes politiques, les époques, les cultures. La censure, l'autocensure et parfois même la peine juridique peuvent s'exercer.



↑ Allusion

Manière d'évoquer une personne ou une chose sans en faire explicitement mention. Ce procédé est utilisé quand un fait est largement débattu dans l'actualité et connu de tous. L'allusion à des événements, à des représentations supposés connus du lecteur permet d'établir une complicité avec le lecteur mais rend difficile la compréhension, si on ne possède pas les mêmes repères que le dessinateur (époque différente, culture différente.)

Exemple: parler d'une catastrophe naturelle, par exemple, en la désignant par son nom, permet de rappeler les faits au lecteur. Le seul mot de *Erika* désigne, par exemple, une marée noire ayant débuté le 12 décembre 1999 sur les côtes bretonnes.

Le pétrolier maltais Erika s'était brisé en deux avant de couler au large. 20 000 tonnes de fioul s'échappèrent, polluant 400 km de littoral et mazoutant plus de 150 000 oiseaux.



→ Comparaison

La comparaison est souvent utilisée dans le dessin de presse, tout comme dans la littérature. La juxtaposition de plusieurs vignettes incite à la comparaison et met en valeur une situation de paradoxe.

Ironie

Véritable figure de rhétorique, l'ironie consiste à faire comprendre le contraire de ce que l'on dit. Le dessinateur représente une position comme vraie et fondée, alors que cette position devrait rationnellement être considérée comme fausse.

Il exagère le dessin de façon à montrer la mauvaise foi ou la bêtise de la situation. Dans les dessins de presse, l'ironie se décèle souvent en constatant un décalage entre le discours des personnages et l'image que l'on voit. L'effet est souvent très efficace.

20 NOVEMBRE: JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT, 8 HEURES DU MATIN.



← Détournement

Les dessinateurs peuvent détourner un objet, un monument ou une œuvre d'art (comme *La trahison des images* de Magritte). Ils peuvent également opérer un détournement dans l'espace ou dans le temps (anachronisme) pour traiter un sujet. Le détournement peut aussi être culturel: contes, légendes, symboles sont utilisés à d'autres fins que celles prévues initialement.

← Métaphore

La métaphore est une figure de style largement utilisée en littérature ou dans le langage courant. Il s'agit d'utiliser des termes concrets, des objets, pour exprimer une abstraction ou un concept. En dessin, la métaphore prend la forme de la substitution d'objet en lieu et place. Ainsi, le résultat est souvent l'étrange ou le décalé. Le dessin métaphorique laisse au récepteur une certaine liberté d'interprétation.



← Anachronisme

Mélange d'éléments d'époques différentes qui fonde un ensemble dissonant. Exemple: représenter un homme politique actuel en monarque permet de critiquer son despotisme ou son autoritarisme.

Pendant la visite...

Choisissez le dessin qui vous parle le plus et donnez trois raisons qui ont motivé votre choix.

Dessin de:	Raison 1 :
Dans la catégorie:	Raison 2 :
	Raison 3 :

Choisissez le dessin que vous avez le moins apprécié et motivez votre choix.

Dessin de:	Raison 1 :
Dans la catégorie:	Raison 2 :
	Raison 3 :

De retour en classe, confrontez vos réponses à celles de vos camarades. Expliquez pourquoi vous avez retenu ces dessins, qu'ils vous plaisent ou non, qu'ils vous interpellent ou vous choquent.

Selon les pays dont ils proviennent, les dessinateurs à l'origine de ces dessins ont quelquefois pris de grands risques pour les publier.

Faites une liste en séparant les pays selon ce critère.

Je pense que le dessinateur a pu s'exprimer librement dans son pays: <i>Ex: Belgique</i>	Je pense que le dessinateur a pris des risques dans son pays: <i>Ex: Syrie</i>
--	--

...Après la visite



Dessin de Firoozeh

Faites parler le personnage de ce dessin.

.....

.....

.....

.....

.....

Vous pourrez également voir ou revoir les dessins dans un catalogue virtuel disponible sur Internet à l'adresse suivante: www.ville-geneve.ch/cartooning-for-peace

Organisez un débat sur la liberté d'expression et ses limites.

Les dessins de presse nous font rire. Sans eux, nos vies seraient bien tristes. Mais c'est aussi une chose sérieuse: ils ont le pouvoir d'informer mais aussi d'offenser.

Réagissez à cette citation de Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations-Unies, Prix Nobel de la paix et président d'honneur de la Fondation *Cartooning for Peace*.

Prenez le temps d'observer les dessins suivants et de choisir lesquels de ces trois verbes leur correspondent.

informer – faire rire – offenser

LES PAYS ARABES DÉCOUVRENT LES SIMPSON



a.

a.....
b.....
c.....



b.



c.

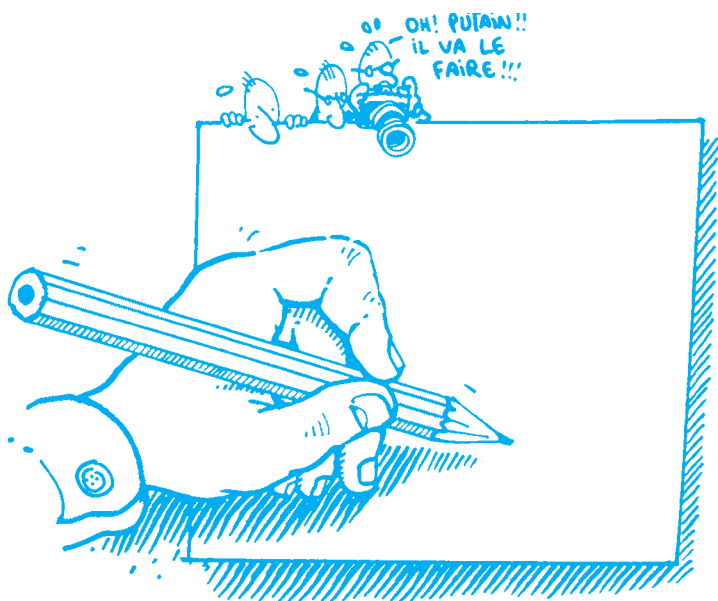
Concours

Lancez-vous!

A la manière d'un dessinateur de presse, utilisez vos talents pour prendre position sur un sujet d'actualité qui vous intéresse après avoir fait quelques recherches sur le sujet. N'oubliez pas que le dessin de presse est le plus souvent associé à un article de journal. Vous pouvez utiliser un article existant et vous en inspirer, ou si vous le souhaitez, rédiger votre propre article.

Les enseignants pourront transmettre votre dessin et votre article par e-mail à l'adresse suivante : concours@cartooningforpeace.org

Date limite pour l'envoi des dessins : le 30 juin 2012.



Les trois meilleurs dessins retenus par un jury de dessinateurs seront présentés sur le site Internet de *Cartooning for Peace*. Les gagnants auront l'occasion de rencontrer Gérald Hermmann, dessinateur de la Tribune de Genève, qui leur fera visiter les locaux du journal. Ils recevront une grande boîte de crayons de couleurs PRISMALO Vintage (80 couleurs) offerte par Caran d'Ache.

Visiter cette exposition, c'est :

- S'interroger sur la liberté d'expression et la vision de l'actualité proposée par les dessins de presse
- Apprendre à donner un sens à ces dessins
- Comprendre le travail et l'engagement des dessinateurs

Pour toutes informations complémentaires, ou pour commander des exemplaires papier du dossier, contacter :
Laurence Fabry Lorenzini
Directrice relations extérieures
Fondation Cartooning for Peace
laurence@cartooningforpeace.org

Nos remerciements à Gérald Herrmann, caricaturiste de la Tribune de Genève, aux dessinateurs de *Cartooning for Peace* et à l'Association *Cartooning for Peace* à Paris, aux graphistes de l'atelier AMI, à Marie Heuzé, Nadine Maisch Estenne, Gianna Moretto, au Fonds mécénat des SIG (Services Industriels de Genève), à Caran d'Ache, aux enseignants et responsables du Département de l'instruction publique qui nous ont apporté de précieux conseils.

www.cartooningforpeace.org

Version pdf du dossier : www.cartooningforpeace.org/expositions/geneve2012

